

Evaluation des projets

1. Les projets spécifiques d'investissement d'intérêt économique

Un projet spécifique d'investissement d'intérêt économique peut être défini comme tout projet de réalisation d'un nouveau moyen de production ou d'un ouvrage destiné à accroître la capacité ou la productivité de moyens existants. Un tel projet est donc de nature à contribuer à l'amélioration des conditions économiques et sociales de la collectivité dans laquelle il sera réalisé.

Le **qualificatif spécifique** est utilisé ici de manière à préciser que le moyen de production, ou l'ouvrage, projeté constitue une unité en soi : unité économique, pouvant avoir une autonomie technique et financière, dont on ne saurait retirer une partie sans en modifier fondamentalement l'objet.

Seuls les projets d' **intérêt économique** sont pris en considération dans cet exposé : par exemple, création d'un nouvel instrument de production ou de transformation (usine d'engrais, de transformation ou de conditionnement de produits agricoles, installation minière, etc.), création d'ouvrages permettant d'accroître certaines productions (barrages et réseaux d'irrigation), création ou réaménagement de voies de communication.

Comme on le voit, la dimension du projet peut être très variable : depuis la création de petits moyens de stockage agricoles jusqu'à la construction d'immenses barrages comme ceux de la haute vallée du Nil, ou la mise en place d'un grand complexe industriel tel que celui de Lacq qui a demandé des investissements se chiffrant à 250 milliards d'anciens francs.

Pour être rationnels, les projets spécifiques devraient s'insérer dans des programmes d'investissements et des plans de développement. Un programme d'investissements est un ensemble coordonné de projets spécifiques s'étendant dans l'espace et dans le temps et mettant en œuvre un certain nombre de techniques ; il tend à réaliser des objectifs particuliers de développement. Un plan de développement comprend un ensemble, ou plusieurs ensembles, de programmes et vise des objectifs généraux de développement pour tout un pays ou, au moins, pour de larges fractions du pays.

2. Critères d'évaluation d'un projet spécifique

Un projet **spécifique d'investissement** tend vers un but circonscrit et précis ; le problème que se propose d'examiner le présent exposé est celui de l'évaluation de l'utilité, ou de l'intérêt économique, que présente la réalisation du projet.

Mentionnons tout d'abord, pour ne pas nous y attarder, que l'on peut évaluer les projets sur la base de **critères extra-économiques**, qui du reste ont souvent une priorité sur ceux de nature économique : motifs stratégiques, politiques, ethniques, artistiques, d'opportunité.

On pourra par exemple préférer un projet dont l'évaluation économique à long terme est moins bonne que celle d'un autre, parce que ce dernier sera plus long à porter ses fruits alors que le premier permet de réaliser plus rapidement des progrès, moins importants mais suffisants pour atteindre le seuil désiré. Parmi les principaux critères d'évaluation économique on peut distinguer les suivants :

- Rentabilité financière du projet ;
- Coûts et bénéfices collectifs ;
- Volume et possibilités de financement ;
- Création ou économie d'emplois ;
- Rentabilité relative, comparée aux autres projets possibles ;
- Effets sur la balance des paiements.

Comme il vient d'être dit, les critères extra-économiques priment souvent les critères d'évaluation économiques ; par exemple, l'économie d'un projet de liaison routière exigerait que le tracé de la voie passe par une forêt, alors que les critères esthétiques imposeront en définitive un détour de manière à préserver l'intégrité du site. L'économiste n'a pas à intervenir dans un tel débat ; il établit diverses évaluations en fonction de critères économiques qu'il peut utiliser et donne ses résultats, laissant à l'autorité compétente le soin de prendre la décision en dernier ressort.

Les méthodes d'évaluation en fonction des divers critères économiques seront maintenant exposées, mais il est nécessaire de souligner au départ que toutes les analyses reposent sur un certain nombre d'hypothèses de travail, implicites ou explicites.

3. Hypothèses de travail

Comme on le verra par la suite, tous les calculs de rentabilité financière ou collective, de même que ceux concernant les effets de la réalisation d'un projet sur le volume de l'emploi ou sur la balance des paiements, supposent que l'on connaît, ou que l'on prévoit, ce que sera le volume d'activité du moyen de production créé ou accru, dans le contexte économique dans lequel il fonctionne. On doit donc partir d'hypothèses de base, ou de prévisions de base (elles-mêmes dépendant d'hypothèses) quant à l'évolution générale de l'économie sectorielle, régionale, nationale et même mondiale. Les calculs économiques que l'on doit effectuer devant porter sur toute la durée d'existence du moyen de production projeté, c'est-à-dire généralement plusieurs dizaines d'années, les hypothèses concernant le contexte économique général doivent aussi s'étendre sur le long terme ; on se rend compte de la fragilité relative de telles hypothèses.

La prudence exige dans de telles conditions l'adoption d'hypothèses raisonnables, mais autant que possible défavorables au projet, de sorte que les erreurs éventuelles ou les approximations fassent pécher les conclusions plutôt par excès de pessimisme que par excès d'optimisme ; si les résultats conduisent néanmoins à recommander la réalisation du projet, on pourra penser que ce dernier sera effectivement rentable même en cas de détérioration des conditions économiques générales.

Une autre attitude consiste à adopter divers jeux d'hypothèses économiques : à un extrême il y aura un ensemble d'hypothèses très prudentes et à l'autre les hypothèses raisonnablement optimistes ; les calculs conduiront à des évaluations du projet dans l'un et l'autre cas, ainsi qu'à des situations intermédiaires. Le jugement tiendra compte de l'éventail des résultats obtenus. Parmi les hypothèses particulières à retenir figurent celles concernant les prix des matières, des services et de la main-d'œuvre. Ces éléments sont essentiels dans les calculs de coûts et de recettes et il est nécessaire soit de supposer qu'ils demeureront constants pendant toute la durée envisagée, soit de faire des hypothèses, ou des prévisions, quant à leur évolution.

Un autre élément important est le choix d'un taux de l'intérêt à long terme. Celui-ci dépend de la nature des activités auxquelles les prêts sont destinés, des risques particuliers de solvabilité que le projet peut comporter et de la situation du marché financier. On n'entrera pas ici dans les détails de cette question, mais on doit en retenir toute l'importance.

4. La description du projet

Il reste enfin une dernière étape préliminaire à franchir avant de procéder aux évaluations économiques d'un projet, c'est celle de sa description détaillée. Autant que possible l'économiste doit disposer d'une description touchant tous les aspects du projet, non seulement ses **aspects d'ordre économique** (capacité, ou effets sur la capacité de production, coûts des investissements, coûts d'exploitation et d'entretien, main d'œuvre, matières et énergie employées, perspectives d'écoulement des produits obtenus, etc.), mais également **les aspects techniques** (description technique des ouvrages ou des installations à réaliser, procédés de production ou de transformation à mettre en œuvre, modes d'utilisation éventuels des produits obtenus), et le cas échéant les aspects **d'ordre géographique** (étendue de la zone atteinte par le projet), **d'ordre démographique** (cas du déplacement de populations ou de main-d'œuvre), ou autres.